

Fiche d'inscription

École Municipale des Sports



Informations enfant



Groupe

Nom :

Prénom :

École fréquentée :

Antécédents médicaux (allergies ...) :

Sexe :

☐ F ☐ M

Date de naissance :

Âge :

Informations sur les tuteurs légaux

Nom :

Prénom :

E-mail :@..... Téléphone : / / /

Adresse :, 95 140 Garges-lès-Gonesse

Nom :

Prénom :

E-mail :@..... Téléphone : / / /

Adresse :, 95 140 Garges-lès-Gonesse

- ☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul (concerne uniquement les enfants de 8 ans et plus)
- ☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'EMS et à signaler tout changement d'ordre familial

- ☐ Carte bancaire
- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque N°

À Garges-lès-Gonesse

Le

Signature



villedegarges.fr

Règlement intérieur École Municipale des Sports



Article 1 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont effectives à l'année. La saison commence en septembre mais il est possible de s'inscrire tout au long de l'année selon les places disponibles, chaque groupe d'âge ayant un nombre de places limité. Pour s'inscrire, il est impératif de fournir les documents suivants :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Une photo d'identité récente de l'enfant
- Le questionnaire de santé QS-SPORT
- L'attestation d'assurance extrascolaire de l'enfant
- Votre taux de subvention personnalisé ou votre identifiant CAF
- Le règlement intérieur signé
- Le montant de la cotisation qui peut être réglé par chèque (ordre : RR ECOLE DES SPORTS GARGES), espèces ou par carte bancaire à l'inscription

Toute inscription est définitive dès lors que le paiement a été effectué.

Article 2 : Fonctionnement

Les séances se déroulent au sein des équipements sportifs et intercommunaux de la ville de Garges-lès-Gonesse. Les activités sont assurées par des éducateurs sportifs et intervenants diplômés en milieu sportif. Chaque groupe est encadré par un binôme d'éducateurs.

Les séances ont lieu du mardi au vendredi, pour une durée d'1h15 ou 2h30 si votre enfant a rejoint les groupes de 6-7 ou 8-10 du mercredi. La saison sportive est découpée en 5 cycles d'activités (de vacances à vacances), tous les groupes de la même catégorie d'âge pratiquent les mêmes activités, seul l'ordre des activités change. Pendant les vacances scolaires de Noël et lors des grandes vacances ainsi que les jours fériés les séances de l'EMS ne sont pas assurées. Le respect des horaires est primordial pour une organisation optimale et la bonne tenue des séances. Les parents ne pourront pas assister aux séances.

Article 3 : Les tarifs

Les tarifs sont fixés par décision du Maire et révisables annuellement. La tarification est appliquée sur la base du taux d'effort (tarification progressive et personnalisée).

Article 4 : Tenue et effets personnels

Les enfants devront porter une tenue adéquate à l'activité physique et avoir une bouteille d'eau ou une gourde nominative pour les séances. Les éducateurs sont en droit de refuser l'accès à la pratique si la tenue de l'enfant met en danger l'intégrité physique de ce dernier. Les objets de valeurs (bijou, téléphone portable...) sont fortement déconseillés. En cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels, la responsabilité de la Ville ne pourra être engagée.

Article 5 : Responsabilité et sécurité

Les parents doivent amener les enfants sur les lieux d'activités concernés et s'assurer de la présence de l'éducateur avant de repartir. Les enfants seront sous la responsabilité des éducateurs sportifs 10 minutes avant le début de l'activité, pendant l'activité et 5 minutes après

l'activité.

Les enfants âgés de moins de 8 ans n'ont pas la possibilité de rentrer seul après la séance. Les parents souhaitant que leur enfant rentre non accompagné devront le préciser sur la fiche d'inscription et/ ou faire une demande écrite datée et signée à transmettre à la Direction des sports.

Article 6 : Obligations et recommandations

Il est demandé que tous les enfants inscrits et leur accompagnants respectent le personnel, les équipements sportifs et le matériel collectif mis à leur disposition ainsi que les règles de sécurité définies. Le non respect de celles-ci pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive. Le programme ainsi que les horaires de début et de fin des séances doivent être respectés. En cas d'absence, le service Sport Educatif doit être prévenu par mail ou par téléphone.

Tout changement d'informations personnelles (changement de numéro de téléphone, adresse mail...) doit être communiqué à la Direction des sports.

Article 7 : Arrêt et remboursement

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour les cas particuliers suivants : raison médicale nécessitant l'arrêt de l'activité sous réserve de la présentation d'un certificat médical faisant foi ou raison familiale, type déménagement. Toute demande de remboursement pour étude devra être transmise par écrit, à la Direction des sports, accompagnée des documents appuyant la demande.

Article 8 : Photos et vidéos

La signature de ce règlement engendre l'acceptation pour votre enfant d'être photographié ou filmé dans le cadre des activités pratiquées à l'Ecole Municipale des Sports. Dans le cas contraire, les parents devront fournir une demande par écrit.

Article 9 : Suspension de l'activité

Dans le cas où des activités ne peuvent pas être pratiquées (*contraintes sanitaires, cas de force majeure*), la Direction des Sports se réserve le droit de modifier et/ou annuler le programme défini au préalable.

Article 10 : Assurance et responsabilité

La famille s'engage à disposer des assurances permettant de couvrir les dommages directement imputables à leurs enfants ou dont ils seraient victimes.

Je soussigné.e (nom et prénom) :

reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Le

Signature

Questionnaire de santé « QS-SPORT » École Municipale des Sports

Suivant l'arrêté du 20 avril 2017, article 2 [annexe II -22 (art. A. 231-I)]

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion à l'École Municipale des Sports.



Durant les 12 derniers mois :	oui	non
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
Est-ce que votre enfant a ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Votre enfant a-t-il eu un épisode de respiration sifflante (<i>asthme</i>) ?		
Votre enfant a-t-il eu une perte de connaissance ?		
Si votre enfant a arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, a-t-il repris sans l'accord du médecin ?		
Est-ce que votre enfant a débuté un traitement médical de longue durée (<i>désensibilisation aux allergies, ...</i>) ?		

À ce jour :	oui	non
Est-ce que votre enfant a ressenti une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (<i>fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite,...</i>) survenu durant les 12 derniers mois ?		
La pratique sportive de votre enfant a-t-elle été interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous que votre enfant a besoin d'un avis médical pour poursuivre sa pratique sportive ?		

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du tuteur légal de l'enfant

Suivant l'arrêté du 20 avril 2017, article 2 [annexe II -22 (art. A. 231-I)]

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas besoin de fournir un certificat médical.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : il faut impérativement fournir le certificat médical de votre enfant. Faites-lui consulter un médecin et n'oubliez pas de lui présenter ce questionnaire renseigné.

Attestation relative au « QS-SPORT » exigée pour le renouvellement d'adhésion à l'EMS

Je soussigné.e nom et prénom :
tuteur légal de l'enfant nom et prénom :
sollicite le renouvellement de son adhésion à l'EMS pour la saison 2026/2027, atteste avoir répondu négativement, à l'ensemble des 9 questions figurant sur le questionnaire QS-SPORT EMS qui m'a été transmis par la Direction des Sports de la Ville de Garges-lès-Gonesse. Je suis informé.e que les réponses formulées relèvent de ma seule responsabilité.

Le

Signature

